

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 80079
Numéro SIREN : 419 392 501
Nom ou dénomination : A G E M

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2024 sous le numéro de dépôt 2340

François GUERIN

**5 Avenue de VERDUN – BP 1119 – 26011 VALENCE
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
Dauphiné-Savoie**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DE DE TITRES DE LA SOCIETE COPAS

Par Monsieur Pierre LABROSSE

A LA SOCIETE AGEM

Juin 2024

APPORT DE DE TITRES DE LA SOCIETE COPAS

Par Monsieur Pierre LABROSSE

A LA SOCIETE AGEM

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 06 Mai 2024, par l'associé unique de la société AGEM, concernant l'apport, par Monsieur Pierre LABROSSE de 973 actions de la société AGEM, au capital de la société AGEM, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 223-33 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté, dans le projet d'apport en nature établi et signé par l'apporteur et la société bénéficiaire, en date du 06 Mai 2024. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale de commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport selon le plan suivant :

- 1 – Présentation générale de l'opération et description des apports
- 2 – Diligences et appréciation de la valeur des apports
- 3 – Conclusion.



1 - PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

11 – Contexte de l'opération

Il est envisagé l'apport de 973 actions de la société COPAS à la société AGEM. En contrepartie de cet apport Monsieur Pierre LABROSSE se verrait attribuer 4 086 600 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro émises par la société AGEM.

12 – Présentation des participants

• Monsieur Pierre LABROSSE

Né le 29 novembre 1961 à Valence (26 000) de nationalité Française.

Demeurant à TOULAUD (07 130) – 140 Impasse du CROS - Le creux de Biguet.

Célibataire ayant conclu en date du 27 septembre 2012 un PACS, sous le régime de la séparation de biens, avec Madame Agnès BROTTES née le 5 mars 1960 à VERNOUX (07 240).

Dirigeant de société.

• SOCIETE AGEM

La société AGEM est une société à responsabilité limitée unipersonnelle constituée par acte sous seing privé le 29 mai 1998 pour une durée de 50 ans.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS (07 200) sous le numéro 419 392 501.

Son siège social est fixé à TOULAUD (07 130) – 140 Impasse du cros - Le Creux de Biguet.

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La fabrication, la diffusion, l'installation, la maintenance, la réparation des fermetures et contrôles d'accès, des systèmes d'automatismes liés aux fermetures, à la protection des biens et à la



sécurité en général ainsi que de tous automatismes et de tous équipements se rapportant au bâtiment ;

- La gestion de tous contrats de maintenance ;
- La réalisation de toutes prestations techniques, commerciales, administratives, informatiques et financières ;
- La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- La prise de participations, la gestion et la cession de ces participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles et dans toutes sociétés civiles ;
- La gestion financière de sociétés filiales y compris les opérations de trésorerie ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son capital social est fixé à la somme de 725 000 Euros et divisé en 725 000 parts sociales de 1 Euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Pierre LABROSSE, associé unique.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le dernier exercice clos de la Société a été arrêté au 31 décembre 2023 et approuvé par décision de l'associé unique du 30 mai 2024.



4

Le gérant de la Société est Monsieur Pierre LABROSSE.

La Société ne dispose pas de commissaires aux comptes.

- **SOCIETE COPAS**

La société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée aux termes d'un acte notarié en date à VALENCE (Drôme), du 22 juillet 1957.

Elle a été transformée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1967, avec modification du mode d'administration et de direction pour adopter la formule de Directoire et de Conseil de surveillance, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 1998.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de surveillance aux termes d'une décision unanime des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2011.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS (Ardèche) et enregistrée au Registre national des entreprises, sous le numéro SIREN 779 458 413.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prise de participations, la gestion et la cession de ces participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles et dans toutes sociétés civiles ;
- La gestion financière de sociétés filiales y compris les opérations de centralisation, gestion et répartition de la trésorerie du Groupe ;
- L'exercice de tous mandats sociaux au sein des filiales de la société, et animation du Groupe de sociétés constitué autour d'elle ;
- La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;



5

- Tous travaux d'installation d'ascenseurs, monte charges et autres appareils de levage et de manutention mécaniques ou électriques, l'entretien et la réparation de ces appareils, l'installation de commandes par relais et de commandes électroniques, la pose de toute menuiserie métallique, la vente et la réparation de tous appareillages électriques ou autres ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

Le siège social est fixé à GUILHERAND-GRANGES (07500), 700 rue André Malraux.

La société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

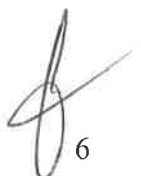
Monsieur Pierre LABROSSE est Président de la société

Sont membres du directoire

- Monsieur Pierre LABROSSE membre et président du directoire
- Monsieur Guillaume LABROSSE

Sont membres du Conseils de surveillance :

- Madame Eve TARRISSE, membre et présidente du conseil de surveillance
- Madame Magali JOUVE
- Monsieur Daniel LABROSSE membre et vice-président du conseil de surveillance
- Monsieur Antoine TARRISSE



Le capital actuel s'élève à 1.520.820 euros. Il est divisé en 7.242 actions de même catégorie de 210 euros chacune, entièrement libérées.

L'exercice social commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.

Les comptes arrêtés le 30 juin 2023, certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2023, ont fait apparaître un bénéfice de 23.158,20 euros affecté de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 1.448.400,00 €
- Affectation au copte « autres réserves » pour 21.710.103,20 €

La société a pour Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-François BOURRIN. Le cabinet François GUERIN a été désigné commissaire aux comptes suppléant.

• **LIENS JURIDIQUES ENTRE LES SOCIETES**

- Monsieur Pierre LABROSSE détient la totalité du capital de la société AGEM. Il est gérant de la société.
- La société AGEM, après l'opération, détiendra 2074 actions de la société COPAS soit 28.64 % du capital. Monsieur Pierre LABROSSE est président de la société COPAS.

13 – Description de l'opération

131 – Caractéristiques essentielles des apports

L'opération consiste en l'apport par Monsieur Pierre LABROSSE de 973 actions de la société COPAS au capital de la société AGEM.

132 – Condition suspensive

Les apports ne deviendront définitifs qu'après l'approbation dudit apport par



l'associé unique de la société AGEM.

133 – Rémunération des apports

En rémunération de l'apport pur et simple ci-dessus désigné, évalué globalement à 4 086 600 euros, il sera attribué 4 086 600 parts sociales, de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, de la société AGEM à l'apporteur, Monsieur Pierre LABROSSE.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

21 - Diligences mises en œuvre

- J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires à la réalisation de ce type de mission :
 - contrôler la réalité de l'apport ;
 - analyser la valeur proposée dans le projet de statuts modifiés de la société AGEM ;
 - vérifier l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.
- Je me suis entretenu avec les conseils et le dirigeant des deux sociétés concernées, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales.
- J'ai pris connaissance :
 - Du bilan clos au 30 juin 2023 et approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 15 décembre 2023 de la société COPAS dont les actions sont apportées ;
 - De la situation comptable au 31 mars 2024 de la société COPAS dont les actions sont apportées ;



8

- De l'évolution économique de cette société depuis cette date.
- J'ai vérifié la valeur de l'actif apporté. Je me suis assuré que cette valeur n'est pas inférieure à la valeur d'apport retenue.
- Je me suis assuré de la propriété des droits apportés.

22 - Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'estimation de la valeur de la société COPAS a fait l'objet d'un rapport de l'expert-comptable de la société, le CABINET MAZARS, en date du mois de novembre 2023.

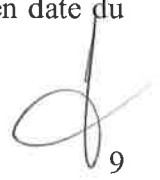
Les sociétés sont valorisées suivant plusieurs méthodes différentes en fonction de critères économiques. Un abattement de valeur a été pratiqué du fait de la détention minoritaire.

23 - Réalité des apports

Monsieur Pierre LABROSSE détient la pleine propriété des 973 actions de la société COPAS objets de l'apport, pour les avoir souscrites :

- A concurrence de 20 actions avant le 3 novembre 1984 ;
 - A concurrence de 20 actions pour les avoir souscrites lors de l'augmentation de capital du 11 décembre 1992 ;
 - A concurrence de 360 actions pour les avoir acquises de Monsieur Joseph LABROSSE le 04 juillet 1994 ;
 - A concurrence de 712 actions pour les avoir reçues en contrepartie de l'absorption de la société LABROSSE GESTION le 27 juin 1995 ;
- Etant précisé que Monsieur Pierre LABROSSE a fait apport de 1 100 actions à la société AGEM le 30 janvier 2004 ;
- A concurrence de 961 actions pour les avoir reçues, en contrepartie de l'absorption de la société LABROSSE PATRIMOINE, le 29 décembre 2018.

L'apporteur déclare que le présent apport est soumis au droit de préemption des associés prévu à l'article 12 des statuts de la société COPAS, et que les associés ont renoncé, chacun en ce qui le concerne, par courrier en date du 25 janvier 2024, à se prévaloir de leur droit de préemption.



La société bénéficiaire étant déjà associée de la société COPAS, le présent apport n'est pas soumis à la procédure d'agrément prévue à l'article 13 des statuts de la société COPAS.

24 - Appréciation de la valeur globale des apports

Sur cette base, la valeur des 973 actions de la société COPAS apportées est retenue pour la somme de 4 086 600 euros.

3 - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue, s'élevant à 4 086 600, n'est pas surévaluée et en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de la souscription au capital de la Société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Valence, le 3 juin 2024

Le Commissaire aux apports


François GUERIN

